PRO Schweiz Suisse Svizzera Svizra

Actuel

No 20 | **OCTOBRE 2026**

La « boîte noire » de Bruxelles





Initiative sur la neutralité : et maintenant ?
Page 3



Débat au Conseil des États sur les traités de l'UE
Page 8



Le bras de fer entre le Conseil fédéral europhile et le Parlement
Page 10

Le mot du président



« Nous ou des technocrates étrangers à la Suisse ? »

Chers membres, chers amis de Pro Suisse,

Le vote sur l'initiative sur la neutralité est terminé et le résultat n'est pas celui que nous espérions. Nous devons en prendre acte avec lucidité. Dans le même temps, ce vote a engendré un débat important sur la définition de la neutralité suisse ; ce débat, lui, n'est pas clos.

Mais le prochain grand défi pour notre pays se profile déjà à l'horizon : **le paquet d'accords avec l'UE.**

Il ne s'agit pas seulement de commerce et de coopération économique mais d'une question fondamentale : **Qui fixera à l'avenir les règles en Suisse, notre Parlement et notre peuple ou, de plus en plus, l'Union européenne ?**

Le débat au Conseil des États a clairement relevé cette question. Plusieurs membres de la Chambre des cantons ont mis en garde contre le transfert de pans entiers de la législation suisse vers l'UE et ses institutions qu'entraînerait ce paquet de traités. Si, à l'avenir, les nouvelles règles de l'UE devront être reprises, les impulsions à l'origine d'une part importante de notre législation ne viendront plus de Berne, mais de Bruxelles. Le Parlement suisse, le peuple suisse et les cantons ne pourront pas modifier les actes juridiques de l'UE.

Il ne s'agit donc pas seulement du droit d'aujourd'hui, mais aussi du droit de demain.

On nous dit que la Suisse pourrait avoir son mot à dire lors de l'élaboration de nouvelles règles à Bruxelles. Mais ce processus, qu'on appelle le Decision Shaping, n'implique pas de droit de codécision. La Suisse pourra faire entendre ses préoccupations, mais elle n'aura pas de droit de vote lors de l'adoption des règles de l'UE. In fine, si le peuple suisse rejette un élément du droit européen — par voie de référendum —, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) se verra confier un rôle central, contraignant pour la Suisse.

Cela soulève une question qui doit intéresser chaque citoyen et chaque citoyenne : **Quelle influence le Parlement, le peuple et les cantons conserveront-ils si les règles qui s'appliqueront à l'avenir à la Suisse sont élaborées en dehors de la Suisse ?**

Commerce, coopération, Pro Suisse prône de bonnes relations avec nos voisins européens et des relations ouvertes là où elles servent nos intérêts. Mais la coopération ne doit pas signifier renoncer progressivement à la possibilité de décider nous-mêmes de nos propres règles. **La démocratie directe ne signifie pas seulement que nous avons le droit de voter. Elle signifie aussi que nous pouvons décider librement.**

C'est pourquoi il est important que les Suisses connaissent la portée réelle du paquet de traités de l'UE et puissent se forger leur propre opinion avec objectivité. La décision du Conseil des États de soumettre ce paquet à un référendum obligatoire requérant la majorité des cantons a constitué une étape importante et c'est désormais au Conseil national qu'il reviendra de se prononcer à ce sujet lors de la session de décembre.

L'initiative sur la neutralité nous a montré à quel point il est difficile de faire passer des arguments objectifs dans un débat politique chargé d'émotions. **Il est donc d'autant plus important, concernant le paquet de traités avec l'UE, de redoubler d'efforts pour expliquer, informer et rechercher le dialogue direct avec la population.**

Au bout du compte, il s'agit d'une question simple, mais décisive :

Dans quelle mesure la Suisse doit-elle continuer à l'avenir à être définie et façonnée par les Suisses eux-mêmes ?

C'est pour cela que nous nous engageons.

Cordialement,
Stephan Rietiker
Président de Pro Suisse



Devenir membre Pro Suisse

ISSN 2234-9723

Rédaction Pro Suisse
Case postale
3822 Lauterbrunnen
Tél. 031 356 27 27
info@prosuisse.info
Compte postal:
30-10011-5

Legs

En rédigeant votre testament, vous décidez, au-delà de votre mort, de ce qui adviendra de vos économies, papiers valeurs et immeubles. En prenant en considération Pro Suisse, vous soutiendrez notre travail pour le maintien d'une Suisse indépendante et neutre.

Nous vous en remercions cordialement.

Lettre ouverte



Robert Nef
Journaliste et auteur,
fondateur de l'Institut libéral.

Chers partisans inconditionnels de la neutralité

L'initiative a été rejetée, ce qui ne m'a pas vraiment surpris. Je n'aime pas les termes « victoire » et « défaite », car ils font référence au schéma funeste « ami-ennemi » (de Carl Schmitt). Or les opposants à l'initiative ne sont pas mes « ennemis » parce qu'ils n'ont pas partagé mon point de vue.

À propos des raisons :

1) Le professeur Alois Riklin, grand spécialiste de la neutralité suisse, a toujours estimé que le débat de fond sur cette question ne pouvait être mené de manière objective en temps de guerre, car les sympathies et les antipathies envers les parties belligérantes finissent toujours par influencer la réponse. Voilà exactement ce qui s'est produit. Le climat général de soutien à l'Ukraine a certainement beaucoup contribué au résultat, et le qualificatif perfide « d'initiative pro-Poutine » a, à mon avis, poussé au moins 30% des électeurs à voter NON (y compris parmi les membres de l'UDC). Je n'ai pas eu connaissance de l'appel — présumé ou réel — de Poutine à l'électorat suisse, mais j'imagine qu'il s'agissait soit d'un « faux », soit d'une initiative aux origines très douteuses. Cette hypothèse peut-elle encore être vérifiée ou réfutée ?
2) Une autre raison de ce résultat a été la « ruse » consistant à exploiter intensivement, surtout dans les médias, l'anti-blocherisme chargé d'émotion (avec l'étiquette « Blocher le milliardaire = national-conservateur, capitaliste et d'extrême droite »). C'est également pour cette raison que les partisans proches des sociaux-démocrates ont été mis à l'écart avec une certaine malveillance par leurs camarades. C'est sans doute sur cet « arrière-plan anti-Blocher » que 30% supplémentaires ont voté NON, bien qu'ils soient en principe plutôt favorables à la neutralité.
3) Les 10% restants ayant voté « non » sont de véritables partisans d'une abolition progressive de la neutralité et d'un rattachement contractuel à l'OTAN. Ce groupe s'est montré très discret et réservé pendant la campagne de votation.

Les sondages réalisés a posteriori ne permettront sans doute jamais « d'éclaircir » les motivations profondément ancrées dans l'émotion évoquées ici.
En effet, ces sondages n'analysent jamais assez profondément les raisons des personnes interrogées et celles-ci ont elles-mêmes du mal, a posteriori, à expliquer rationnellement leurs motivations profondes lors de sondages.
Je pense néanmoins — sans vouloir me surestimer — que les partisans convaincus de la neutralité et de l'initiative ont réussi à obtenir un résultat décisif et positif.
Il n'y a aucune raison de céder au découragement ni de se morfondre. Pourquoi ?

Presque personne ne se déclare aujourd'hui ouvertement opposé à la neutralité et favorable à son abolition. Le Conseil fédéral (y compris Cassis) se gardera bien de créer prochainement de nouveaux adjectifs visant à la vider progressivement de sa substance.
Je ne pense pas non plus que les partisans de l'adhésion à l'OTAN vont maintenant « passer à la vitesse supérieure ». Si tel devait être le cas, le comité d'initiative aurait une nouvelle mission :
Nous devons prendre les opposants à l'initiative au mot et retenir leur déclaration selon laquelle ils seraient « en principe favorables au maintien de la neutralité ».
À ce sujet, Cassis a déclaré : « Nous étions neutres hier, nous le sommes aujourd'hui et nous le serons encore demain. » L'éditorial de la NZZ d'aujourd'hui a été exemplaire et a montré la voie à suivre à cet égard. J'espère vivement que ma crainte, maintes fois exprimée dans les médias, selon laquelle un « non » à l'initiative serait interprété au niveau international comme un signal en faveur de son abolition, s'est avérée trop pessimiste.
Oui, j'ai même l'impression de percevoir de nombreux signes indiquant que l'initiative a réduit, ou du moins isolé, le camp des partisans déclarés ou déguisés de l'abolition de la neutralité. Cela constitue à la fois une clarification et un succès. De ce point de vue, le fait de s'être engagé en faveur de l'initiative n'aura pas été vain.
« Gardez surtout la tête haute » !

base

Enrico Battaglia
enrico.battaglia@proschweiz.ch



« La Suisse est un pays merveilleux, ses principes sont modernes et plus nécessaires que jamais »



Cher Monsieur Battaglia, depuis la mi-2026, vous êtes responsable de la représentation de Pro Suisse dans les Grisons. Avec votre épouse, vous dirigez une exploitation agricole située à 1'500 mètres d'altitude. En tant qu'enseignant au primaire diplômé, vous dispensez, avec votre épouse, un enseignement à domicile à vos trois enfants. C'est avec plaisir que nous souhaitons vous présenter plus en détail à nos membres.

Pro Suisse s'engage en faveur d'une Suisse indépendante et souveraine. Qu'est-ce qui vous a personnellement motivé à vous engager auprès de Pro Suisse ?
La Suisse est un pays merveilleux, ses principes sont modernes et plus nécessaires que jamais.
Toutefois, tout ce qui fait pour moi l'essence même de ma Suisse est actuellement menacé. Si ces accords d'assujettissement absurdes devaient effectivement être adoptés, j'aimerais ne jamais avoir à subir le reproche de mes enfants : « Pourquoi avez-vous pu être aussi stupides ? » Je voudrais pouvoir leur dire : « Je me suis battu pour l'empêcher ! »

Vous êtes agriculteur, instituteur, père de famille et secouriste. Quatre domaines de vie très différents ; qu'avez-vous appris pendant ces activités sur la Suisse et sa population ?
Tous ces domaines de vie touchent aux aspects concrets et essentiels de l'existence. Tout ce que je fais et dis dans ces domaines est immédiatement validé ou corrigé par la réalité du quotidien. Cela m'a marqué. Les choses qui ne sont pas basées sur la réalité me sont étrangères et je les remets en question. Je souhaite retrouver davantage d'expériences de vie racontées avec des mots simples plutôt que des formules qui sonnent bien, mais qui sont creuses.

L'indépendance, la neutralité et la démocratie directe sont des préoccupations essentielles de Pro Suisse. Que signifient ces trois valeurs pour vous personnellement et pourquoi sont-elles particulièrement importantes aujourd'hui ?
Pour moi, seule une forme d'État permettant la plus grande liberté individuelle possible peut être envisagée. Jusqu'à présent, les valeurs de la Suisse en étaient la garantie. Partout dans le monde, d'innombrables personnes aspirent à ces valeurs et, bien souvent, les défendent au péril de leur vie. Mais au lieu de leur donner du courage et de leur montrer que c'est possible, nous abolissons nos acquis sacrés, et cela pour quelques francs à court terme. Nous sommes vraiment stupides.

Les Grisons sont un canton particulier sur les plans politique, géographique et social. Où pensez-vous que se trouvent les plus grandes opportunités et où les plus grands défis pour Pro Suisse dans les Grisons ?
Le Grison est un montagnard. Il est pragmatique, réservé et plutôt sceptique à l'égard des discours grandiloquents. Ces qualités, positives en soi, comportent toutefois aussi des risques : si nous nous taisons main-

tenant, si nous ne « descendons pas maintenant de nos montagnes », il sera peut-être bientôt trop tard.

Beaucoup de gens s'intéressent à la politique, mais ne souhaitent pas nécessairement s'engager au sein d'un parti. Comment comptez-vous convaincre les habitants des Grisons et les rallier à la cause de Pro Suisse ?
Nous vivons à une époque post-factuelle et tournée vers les idéologies. Notre engagement pour la cause risque de nous enfermer dans nos propres bulles, au point d'oublier que notre impact sur le grand public est trop limité. C'est pourquoi je souhaite redonner plus de visibilité aux campagnes de votation dans les Grisons en recourant aux moyens classiques, tels que l'affichage (qui a malheureusement presque disparu dans les Grisons), les stands de sensibilisation, les conférences, les courriers de lecteurs et, surtout, la participation aux événements organisés par les partisans. Faisons connaître aux citoyens, directement dans la rue, les faits concernant cet absurde diktat européen !

Que souhaitez-vous accomplir avec Pro Suisse Grisons dans les deux ou trois années à venir ?
Mon horizon de planification correspond à la période allant jusqu'à la votation sur les accords de soumission. En cas de « oui », cette Suisse ne correspondra plus à l'idée que je m'en fais et ne sera plus ma Suisse. Je passerai malheureusement à nouveau du statut de « citoyen suisse » à celui de « confédéré ». Mais avant d'en arriver là, je m'y opposerai résolument, aux côtés de Pro Suisse Grisons.

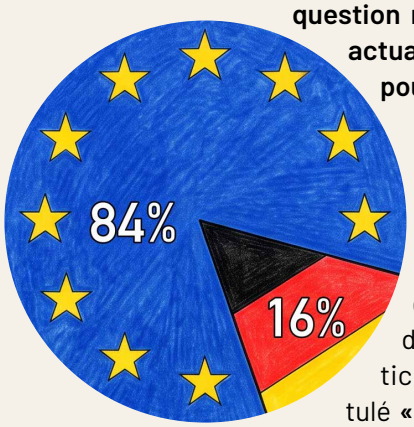
Nous avons besoin de toi !



Tu as du temps, la volonté et le courage de faire bouger les choses ?
Tu souhaites t'engager pour les causes défendues par Pro Suisse, organiser des actions et des récoltes de signatures, rassembler des personnes partageant les mêmes convictions et soutenir les militants actifs ?
Nous recherchons des **responsables pour le travail de terrain dans les cantons et les régions.**
Intéressé ? Contacte-nous !
Tél. 031 356 27 27, info@prosuisse.info

84% depuis Bruxelles ? Un avertissement lancé par l'Allemagne en 2007 !

Il y a près de 20 ans, l'ancien président fédéral allemand Roman Herzog mettait en garde contre un transfert insidieux du pouvoir législatif de Berlin vers Bruxelles. Sa question reste aujourd'hui d'une actualité saisissante aussi pour la Suisse.



En février 2007, **Roman Herzog** et le spécialiste du droit européen **Lüder Gerken** ont publié dans le journal Die Welt du 17 février 2007 un article très remarqué, intitulé **« L'Europe dépouille ses citoyens et leurs représentants de leur pouvoir ».** Ils y faisaient référence à une étude du ministère fédéral allemand de la Justice, selon laquelle, pour les années 1998 à 2004, **84% des actes juridiques examinés provenaient de Bruxelles et 16% provenaient à l'origine de Berlin.**

Herzog et Gerken y voyaient plus qu'un simple glissement statistique. Ils avaient mis en garde contre un **transfert croissant des compétences réglementaires des parlements nationaux vers le niveau européen.** La question cruciale était la suivante : **qu'est-ce que cela signifie pour la démocratie parlementaire lorsque de plus en plus de règles applicables aux citoyens sont élaborées en dehors de leur propre parlement ?**

Roman Herzog faisait partie des voix les plus influentes à tirer la sonnette d'alarme : ce juriste a été **président de la Cour constitutionnelle fédérale allemande de 1987 à 1994 et président de la République fédérale d'Allemagne de 1994 à 1999.** Lüder Gerken est économiste et juriste. Il a notamment dirigé **l'Institut Walter Eucken** et a été pendant de nombreuses années président du **Centre pour la politique européenne (cep)** que Herzog et Gerken ont fondé ensemble en 2004.

Et la Suisse ?
La question fondamentale qui se posait alors reste étonnamment d'actualité pour la Suisse aujourd'hui :
Si la Suisse est à l'avenir contrainte de reprendre rapidement les évolutions importantes du droit de l'Union européenne, une question se posera également chez nous : **où le droit de demain sera-t-il élaboré, à Berne ou à Bruxelles ?**



Bientôt un engagement à l'étranger ? La révision de la LAAM/OA prévoit qu'à l'avenir, les membres de la milice puissent également être convoqués pour des services d'instruction à l'étranger.

Photo: VBS/DDPS / Philipp Schmidli

Angel Okaside
collaborateur de Pro Suisse et officier, Thoune

À propos de la révision de la loi sur l'armée et de l'organisation de l'armée 2029

Renforcer l'armée, préserver la neutralité

Même après la votation populaire sur l'initiative sur la neutralité, Pro Suisse affiche clairement son principe fondamental : **la Suisse a besoin d'une armée forte et d'une neutralité armée crédible.** C'est à l'aune de ces deux critères que nous évaluons la révision prévue de la loi sur l'armée et l'organisation de l'armée.
Le Conseil fédéral souhaite réorganiser le commandement de l'armée et améliorer sa protection contre l'espionnage et le sabotage. L'objectif de renforcer la capacité de défense est certes louable. Mais le projet va plus loin : il modifie également les règles relatives aux exercices à l'étranger et **jette les bases d'accords sur le transit de troupes étrangères.**

À l'avenir, les membres de l'armée de milice devraient également pouvoir être convoqués pour des services de formation à l'étranger. Jusqu'à présent, leur participation était volontaire. Le Conseil fédéral fait valoir que la Suisse manque de sites adaptés à certains exercices. Les exercices à l'étranger peuvent être judicieux sur le plan militaire. Pro Suisse souhaite toutefois savoir comment empêcher notre armée de devenir durablement dépendante d'autres États pour des pans importants de sa formation. Toute personne qui ne peut ou ne veut pas effectuer de service à l'étranger doit pouvoir l'effectuer en Suisse, à condition d'en faire la demande en temps utile. **Ce droit doit être applicable dans la pratique.**
Les accords prévus concernant le transit de troupes étrangères exigent également un examen minutieux. Ils pourraient définir le type de soutien que la Suisse apporte en cas de transit. Une autorisation de transit ne serait toutefois pas encore accordée : celle-ci devrait faire l'objet d'une décision distincte et être compatible avec le droit de la neutralité. Pro Suisse veillera à ce que cet examen soit pris au sérieux.
Nous avons besoin d'une armée capable de défendre efficacement notre pays. C'est pourquoi nous examinons sa révision avec minutie : renforce-t-elle la défense nationale suisse ? Préserve-t-elle notre autonomie et notre neutralité ? **Pro Suisse demandera des modifications lorsque la défense nationale autonome ou la neutralité pourraient être menacées.**

Vous trouverez ici les documents de consultation.



Daniel Esfeld
vice-président des
Jeunes UDC Suisse

Notre liberté ne se négocie pas

La Suisse n'est pas devenue libre, prospère et démocratique en laissant d'autres décider à sa place. Notre système repose sur une idée simple : le pouvoir appartient aux citoyens. Pourtant, c'est précisément cet équilibre que le nouveau paquet de traités avec l'Union européenne vient remettre en question.

Dans plusieurs domaines couverts par les accords, la Suisse s'engagerait à reprendre de manière dynamique les développements du droit européen. Certes, notre Parlement et notre démocratie directe conserveraient formellement leur mot à dire. Mais que vaudrait réellement un « non » suisse si celui-ci peut être suivi de mesures de compensation de l'UE ? Car oui, si le peuple devait refuser une règle européenne par les urnes, l'UE pourrait prendre unilatéralement des sanctions contre la Suisse.
Le problème est donc profondément institutionnel. Demain, des règles élaborées à Bruxelles, par des institutions dans lesquelles les Suisses ne disposent d'aucun représentant élu, pourraient régulièrement devoir être intégrées à notre ordre juridique. Et lorsqu'un différend nécessite l'interprétation du droit européen, le tribunal arbitral devrait saisir la Cour de justice de l'Union européenne, dont l'interprétation serait déterminante.

Voilà le véritable enjeu : qui doit avoir le dernier mot sur les règles qui s'appliquent en Suisse ?

Pour ma génération, cette question est fondamentale. La souveraineté n'est pas une vieille idée poussiéreuse. Elle signifie simplement que nous pouvons choisir notre avenir, corriger nos erreurs et décider nous-mêmes des lois sous lesquelles nous voulons vivre.

Nous voulons commercer avec nos voisins, coopérer avec eux et entretenir les meilleures relations possibles avec l'Europe. Mais la coopération ne nécessite pas la subordination institutionnelle.



Notre démocratie directe est trop précieuse pour devenir une liberté sous conditions. La Suisse doit rester maîtresse de son droit et de ses décisions. C'est pourquoi il est crucial de dire NON à ce diktat de l'UE.



Débat au Conseil des États sur les traités de l'UE



« Vers Bruxelles à toute vitesse », telle semble être la devise des partisans des traités de l'UE. Seulement 15 membres du Conseil des États s'engagent en faveur d'un avenir autonome pour la Suisse, fondé sur la démocratie directe. Malgré les interventions solidement argumentées des opposants, la majorité a décidé de maintenir le calendrier prévu pour Bruxelles.

Paquet de traités de l'UE : les critiques formulées par le Conseil des États



Déclarations marquantes des opposants.
Le 28 septembre 2026, le Conseil des États a délibéré sur le paquet de traités avec l'UE. La minorité de la Commission de politique étrangère, composée de Marco Chiesa, Hannes Germann et Beat Rieder, a demandé la non-entrée en matière. La proposition a été rejetée par 15 voix contre 29. Les déclarations suivantes exposent les principales objections d'ordre politique formulées par les opposants au paquet.



1. Beat Rieder
« Ce projet n'est en substance pas un accord économique, mais il porte sur la question du pouvoir législatif et, partant, de la souveraineté de notre État. »
Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 19



2. Heidi Z'graggen
« Ce qui est déterminant, ce n'est pas seulement le contenu actuel du traité, c'est-à-dire cette « boîte noire » que j'ai mentionnée au début, mais le mécanisme qui régira le droit de demain. »
Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 31



3. Werner Salzmann
« Bruxelles décide et la Suisse exécute.
« Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 39

« La perte de nos droits et de notre autonomie dépasse largement les avantages économiques. Je rejette ce paquet de mesures de stabilisation et vous demande de ne pas entrer en matière. »
Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 41



4. Hannes Germann

« Cela implique le transfert de pans importants de la législation suisse à l'Union européenne et à ses institutions, avec parfois la possibilité d'exercer encore une certaine influence, mais parfois pratiquement aucune. »

Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 14



5. Jakob Stark

« Ce changement de paradigme, qui marque le passage d'une reprise volontaire à une reprise généralisée et obligatoire du droit de l'UE, ne représente à mes yeux rien d'autre qu'une intégration partielle de la Suisse dans l'UE. »

Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 34



6. Esther Friedli

« Il s'agit en fait presque d'une adhésion partielle à l'Union européenne, mais sans participation ni codécision. »

Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 37



7. Pirmin Schwander

« Où nos normes juridiques sont-elles élaborées, ou plutôt, qui élaborera nos futures normes juridiques ? C'est la Commission européenne, ce n'est donc plus en Suisse. »

Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 43



8. Mauro Poggia

« Les votations populaires ne porteront alors plus sur la question de savoir si l'on est pour ou contre un sujet déterminé, mais si l'on est prêt à payer la pénalité fixée par l'Union européenne pour faire valoir notre avis divergent. »

Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 41



9. Marco Chiesa

« Lorsque les règles sont décidées ailleurs, lorsque leur interprétation contraignante vient de l'extérieur et lorsque notre refus peut avoir un coût, il en résulte une dépendance institutionnelle. »

Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 8



10. Peter Hegglin

« Le Parlement suisse ne peut pas modifier les actes juridiques de l'UE. Cela nous occupera encore longtemps ici, à en discuter et à en débattre. »

Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 35



11. Daniel Fässler

« Lorsqu'un accord avec l'UE nous lie, l'initiative visant à établir de nouvelles règles ne viendra plus, à l'avenir, ni du Conseil fédéral ni de nous, au Parlement, mais de la Commission européenne. »

Bulletin officiel, Conseil des États, 28 septembre 2026, p. 39



Le bras de fer entre le Conseil fédéral europhile et le Parlement



Nicolas Kolly
Conseiller national (FR)

Le Conseil des États a pris une décision importante dans le débat sur le nouveau paquet d'accords entre la Suisse et l'Union européenne : par 23 voix contre 17 et 3 abstentions, il a privilégié un référendum obligatoire « sui generis ».

Si cette solution devait finalement s'imposer au Parlement, les accords devraient obtenir non seulement la majorité du peuple, mais également celle des cantons. Cette question dépasse largement une querelle de procédure, en raison de la portée institutionnelle particulière du paquet. Celui-ci prévoit notamment une reprise automatique du droit européen dans les domaines concernés par les accords et un nouveau mécanisme de règlement des différends.



Que la messe soit dite : il s'agit là d'un véritable traité colonial. Ce monstre bureaucratique de quelque 2'200 pages imposera en outre la reprise immédiate de quelque 20'000 pages de lois, de règlements et d'ordonnances européennes. Face à ce diktat, la Suisse perdra toute marge de manœuvre réelle dans l'élaboration de ses lois. Dans ce contexte, les cantons, piliers de notre État fédéral, doivent pouvoir se prononcer directement sur un changement d'une telle ampleur.

Le Conseil fédéral estime que les accords ne nécessitent pas de modification constitutionnelle et propose donc le référendum facultatif, comme pour les précédents paquets bilatéraux. Derrière cette posture, se cachent tant bien que mal des velléités europhiles et des aspirations internationalistes qui menacent directement les fondements mêmes de notre Etat fédéral et de sa prospérité. Car ce paquet de traités est tout sauf un nouvel accord bilatéral. Au contraire, il signera même la fin de cette voie éprouvée.

Le débat porte ainsi sur une question fondamentale : quelle procédure démocratique correspond à la portée réelle de ces accords ? Le Conseil des États a donné sa réponse. Il appartient désormais au Conseil national de se prononcer à son tour et il sera crucial que ce dernier valide la décision du Conseil des Etats, afin que le peuple et les cantons puissent décider de leur avenir.

Comment la Suisse pourrait reprendre le droit de l'UE

Selon l'accord, deux procédures différentes s'appliquent.
La méthode d'intégration devient la règle.

Procédure d'équivalence

La Suisse garantit des règles équivalentes – avec une marge de manœuvre propre.

Concerne les accords suivants

Transports terrestres
p. ex. transport ferroviaire, transport routier, droits d'accès

Obstacles techniques au commerce (MRA)
p. ex. normes industrielles, produits, certifications.

Comment fonctionne la reprise du droit

L'UE édicte de nouvelles règles (actes juridiques de l'UE).

La Suisse examine les nouvelles règles et décide comment les mettre en œuvre.

La réglementation suisse doit être **équivalente,** mais **pas identique** à la règle de l'UE.

Marge de manœuvre pour la Suisse

- Une mise en œuvre propre est possible (loi, ordonnance, arrêté fédéral, référendum facultatif).
- Des règles équivalentes, mais pas identiques.

Procédure d'intégration

De nouvelles règles de l'UE s'appliquent directement en Suisse après l'approbation de l'accord, sans mise en œuvre propre.

Concerne les accords suivants

Libre circulation des personnes
p. ex. libre circulation des personnes, sécurité sociale

Électricité
p. ex. marché de l'électricité, raccordement au réseau

Sécurité des aliments
p. ex. prescriptions d'hygiène, protection des végétaux, santé animale

Transport aérien
p. ex. sécurité aérienne, accès au marché

Comment fonctionne la reprise du droit

L'UE édicte de nouvelles règles (actes juridiques de l'UE).

Après l'approbation de l'accord suisse **(décision fédérale,** référendum facultatif, votation populaire),

les nouveaux actes juridiques de l'UE **s'appliquent directement en Suisse.** Ils ne sont pas transposés dans une loi ou une ordonnance suisses.

Marge de manœuvre pour la Suisse

- **Pas de mise en œuvre propre** – les règles de l'UE s'appliquent d'une seule fois (après la procédure d'approbation suisse).
- **Pas d'adaptations** – la Suisse n'a pas de marge de manœuvre pour des règles divergentes.

Que se passe-t-il en cas de non de la Suisse ?

Un refus est possible, mais peut entraîner des mesures de compensation (« sanctions, amendes, etc. »).

La Suisse **rejette la reprise** d'une nouvelle règle de l'UE.

Une procédure **de règlement des différends** peut être engagée.

Un tribunal arbitral examine le cas.

Pour l'interprétation du droit de l'UE, la **Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)** est consultée.

Si elle constate une violation de l'accord, l'UE peut prendre **des mesures de compensation.**

Que signifient concrètement ces accords ? Exemples

Transports terrestres (équivalence)



La Suisse peut édicter ses propres prescriptions équivalentes, p. ex. sur la sécurité des trains, les accès au réseau ou les règles de transport routier.

Obstacles techniques au commerce (équivalence)



La Suisse peut édicter ses propres règles équivalentes, p. ex. des normes industrielles et des certifications.

Sécurité des aliments (intégration)



Les règles de l'UE, p. ex. sur l'hygiène, la protection des végétaux ou la santé animale, s'appliquent directement en Suisse. (p. ex. aussi pour les marchés de détail).

Électricité (intégration)



De nouvelles règles de l'UE sur le marché de l'électricité s'appliquent directement en Suisse après l'approbation de l'accord et font automatiquement partie des accords.

Un refus reste possible – mais un refus peut entraîner des mesures de compensation (« sanctions, amendes, etc. »).



Le Conseil des États donne son feu vert au paquet d'accords avec l'UE

Le Conseil des États a approuvé l'essentiel du paquet de traités avec l'UE. Parmi les points clés figurent la reprise dynamique du droit de l'UE, un mécanisme de règlement des différends impliquant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), une loi sur la surveillance des aides d'État ainsi que le développement de l'accord sur les transports terrestres. En outre, la Chambre haute s'est prononcée en faveur d'une contribution à la cohésion de 3.3 milliards de francs pour les années 2030 à 2036. La participation au programme Erasmus+ à hauteur de 193 millions de francs en 2027 a été approuvée. Les accords dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé ont également été approuvés.

Pour de plus amples informations sur les accords :

DÉPÊCHE ATS Bilatérales III au Conseil des Etats: des succès de tous les côtés



L'ancien président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, déclare :

« Je comprends certaines réserves visant ces accords »

Quel a été votre avis sur ce point pendant les négociations ?

Juncker : J'étais toujours parti du principe que la majorité des cantons devait être obtenue. J'ai accepté cette idée depuis longtemps. La manière dont la Suisse approuve les traités avec l'UE relève des règles suisses. Mais je suis confiant et je pars du principe que les forces institutionnelles concernées en Suisse donneront leur accord à ce paquet de traités. L'UE l'a signé en partant du principe qu'il y aurait un accord suisse à ce sujet.

Source : [Extrait d'une interview de Mirko Plüss, NZZ, 19/09/2026]

Brève explication des termes clés

Reprise dynamique du droit
La Suisse s'engage à reprendre à l'avenir, en principe, les nouvelles règles pertinentes de l'UE – même si celles-ci ne sont pas encore connues à ce jour.

Méthode d'intégration
Le droit de l'UE sera en principe directement applicable en Suisse après la procédure de ratification suisse. Une transposition spécifique dans une loi suisse ne sera en principe pas nécessaire.

Procédure d'équivalence
La Suisse devra créer une réglementation équivalente, mais pourra déterminer elle-même comment atteindre cet objectif.

Decision Shaping
La Suisse pourra participer à l'élaboration des nouvelles règles de l'UE et faire valoir ses arguments, mais n'aura pas de droit de vote lors de leur adoption.

Cour de justice de l'Union européenne
C'est la Cour de justice de l'UE qui assure l'interprétation et l'application du droit de l'UE. En cas de litiges relatifs au droit de l'UE, son interprétation pourra également s'appliquer à la Suisse.

Tribunal arbitral paritaire
Un tribunal arbitral composé pour moitié de représentants suisses et pour moitié de représentants de l'UE décidera des litiges relatifs aux accords.

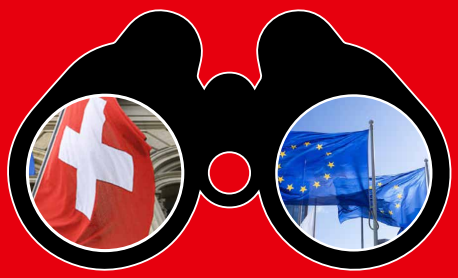
Mesures compensatoires
Conséquences possibles d'une violation constatée des accords ou de la non-reprise de nouvelles règles de l'UE : sanctions, amendes, suspension (également partielle) d'accords, restrictions à l'importation de biens ou de services suisses.

Droit des aides d'État
Règles définissant les aides financières publiques autorisées en faveur des entreprises (« subventions »).

Contribution à la cohésion
Contribution financière de la Suisse à certains États membres de l'UE afin de réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE. Le paquet d'accords avec l'UE prévoit une contribution de 3,3 milliards de francs pour les années 2030 à 2036.

Référendum « sui generis »
Terme latin signifiant « d'un genre particulier ». Le « référendum sui generis » est un référendum obligatoire en Suisse concernant les traités internationaux à caractère constitutionnel qui touchent aux droits fondamentaux, redéfinissent les compétences entre la Confédération et les cantons ou modifient l'organisation ou les procédures des autorités fédérales. Ce référendum confère une légitimité démocratique aux traités internationaux concernés et renforce la sécurité juridique en exigeant leur approbation par le peuple et les cantons.

Observateurs de l'UE



13 États membres de l'UE souhaitent freiner Bruxelles

Même au sein de l'UE, la résistance contre la bureaucratie bruxelloise gagne du terrain. L'Autriche, l'Allemagne, l'Italie et dix autres États membres de l'UE réclament un « grand nettoyage » de la législation européenne. De nouvelles réglementations ne devraient plus être adoptées que si elles sont réellement nécessaires et apportent une valeur ajoutée évidente. Les règles existantes doivent être réévaluées quant à leur efficacité, puis simplifiées ou abrogées.

Les 13 États mettent en garde contre la surrèglementation, la bureaucratie croissante et les charges supplémentaires pour les entreprises. Les nouvelles lois doivent en outre être réexaminées régulièrement.

Cette évolution est particulièrement intéressante du point de vue suisse : alors que les États membres de l'UE discutent d'une réduction du nombre de réglementations, d'un renforcement de la subsidiarité et d'une limitation des nouvelles dispositions, la Suisse est appelée, dans le cadre du paquet d'accords avec l'UE, à reprendre de manière dynamique le droit européen dans des domaines importants.

La question se pose donc à juste titre : la Suisse doit-elle vraiment reprendre automatiquement ce qui fait l'objet de critiques de plus en plus vives au sein même de l'UE ?

Source : [Euronews, 21 septembre 2026 ; Deutsche Wirtschaftsnachrichten, 23 septembre 2026.]



Les accords avec l'UE sont-ils une menace pour la souveraineté fiscale suisse ?



Les nouveaux accords avec l'UE pourraient avoir **une influence plus importante sur la politique fiscale suisse qu'on ne l'avait supposé jusqu'à présent.** Les deux experts en droit fiscal **Peter Hongler, professeur de droit fiscal à l'université de Saint-Gall, et Ralf Imstepf, privat-docent et juge fédéral nouvellement élu,** mettent en garde contre une éventuelle « perte de souveraineté fiscale ».

Cela s'explique notamment par la reprise prévue de la **législation européenne en matière d'aides d'État.** À l'avenir, les allègements fiscaux accordés à certaines entreprises ne relèveraient plus de la seule compétence de la Confédération, des cantons et des communes, mais devraient également être compatibles avec les règles de l'UE. Cela pourrait concerner, par exemple, les entreprises d'électricité ou de transport, ainsi que certaines dispositions relatives à la TVA.

Point particulièrement sensible : une nouvelle **chambre des aides d'État** doit être créée pour veiller au respect de ces règles. M. Hongler met en garde contre le fait que cette réglementation, initialement limitée à trois domaines, pourrait être étendue ultérieurement à d'autres secteurs, ce qui aurait des répercussions croissantes sur la politique fiscale suisse.

Source : [NZZ, 6 octobre 2026, Thomas Fuster]

Roxann Barbezat
Députée au Grand Conseil (NE)



Nos cantons ne doivent pas devenir de simples exécutants de Bruxelles

La Suisse ne s'arrête pas à Berne. Elle se construit dans nos cantons, nos communes, elle s'appuie sur nos PME, nos clubs et nos sociétés locales. C'est cette proximité qui fait notre force. Avec le nouveau paquet d'accords avec l'UE, cette liberté de décision est directement menacée.

Soyons clairs : les règles décidées à Bruxelles s'imposeront à la Suisse, à nos cantons et à nos communes.
La reprise dynamique du droit européen n'est pas une simple formule juridique. Elle signifie que nous devrons reprendre des règles que nous n'aurons pas décidées nous-mêmes. Notre liberté de décider sera progressivement remplacée par l'obligation de suivre.
Et cela concerne aussi les cantons. Le Conseil fédéral reconnaît lui-même que le paquet aura des conséquences directes sur les administrations cantonales et augmentera leur charge administrative.
Les nouvelles règles sur les aides d'État dans les domaines de l'électricité, du transport aérien et de certains transports terrestres montrent déjà la direction prise : **des décisions qui relèvent aujourd'hui de nos autorités devront demain être compatibles avec des règles venues de Bruxelles.**
Pour Neuchâtel comme pour les autres cantons, cette évolution n'est pas anodine. Un canton doit pouvoir décider lui-même comment soutenir son économie, préserver ses prestations de proximité et créer des conditions favorables à son développement.

Nos PME forment les apprentis, créent des emplois, soutiennent les clubs et font vivre nos communes. **Elles ont besoin de liberté, pas de nouvelles contraintes décidées à l'étranger.**
Notre fédéralisme n'est pas un obstacle à l'Europe. **C'est une force suisse que nous devons défendre.**
Nous ne voulons pas de cantons transformés en simples exécutants de Bruxelles. **Nous voulons continuer à décider nous-mêmes de ce qui est bon pour nos régions.**



Les décisions pour la Suisse doivent être prises en Suisse. Pour nos cantons, pour nos communes, pour notre liberté de décision, disons NON au diktat de l'UE !



Le nain fielleux

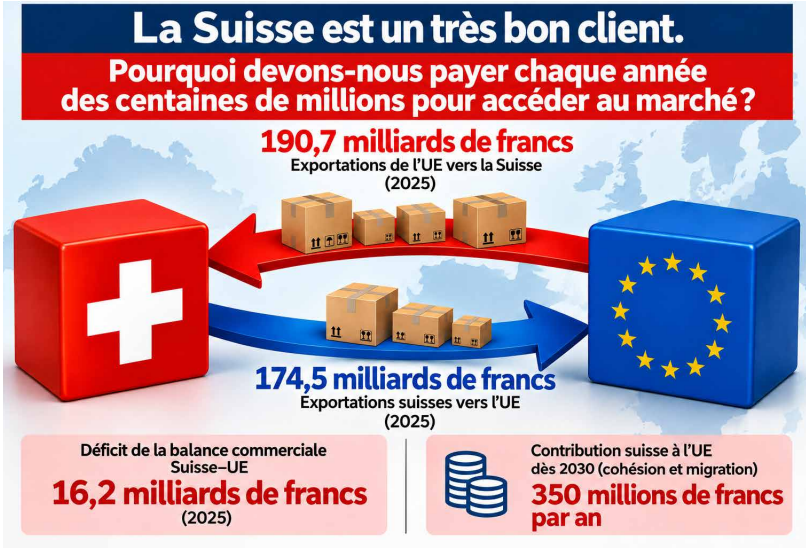
Monsieur le conseiller fédéral Cassis,

Lors du débat au Conseil des États du 28 septembre 2026, consacré au paquet d'accords avec l'UE, vous avez déclaré : « Ce paquet est une solution concrète, négociée sur mesure pour répondre aux intérêts concrets de la Suisse. Ce paquet



relève de la Realpolitik. »
Dans le même temps, vous avez indiqué qu'après vingt ans de négociations, l'UE refusait de poursuivre la voie bilatérale sans éléments institutionnels (reprise du droit européen sous pression) et sans une « pérennisation » de la contribution suisse à la cohésion (versements annuels réguliers de plusieurs milliards). On est donc en droit de se demander si la Realpolitik ne devrait pas, elle aussi, exposer honnêtement les conséquences d'un tel accord.
Il conviendrait notamment d'exposer les nouveaux engagements financiers et de préciser dans quelle mesure le Parlement, le peuple et les cantons conserveront à l'avenir une influence réelle sur les règles applicables à la Suisse. Sans oublier que l'UE ajustera elle-même les « contributions annuelles » dans quelques années — vers le haut. (Message du Conseil fédéral, à partir de la p. 647)

S'agit-il en l'occurrence de Realpolitik ou plutôt d'une perte de contact avec la réalité aux dépens de la Suisse après 20 années sans orientation ?



L'économie française sous pression

Les dernières données économiques indiquent un ralentissement sensible de l'économie française. Les prévisions de croissance s'établissent à 0,4 %. Le taux de chômage devrait atteindre 8,6 % d'ici fin 2026. 52 000 emplois ont été supprimés en 2026. L'évolution de la situation des entreprises est particulièrement préoccupante : au cours des douze derniers mois, 70 000 entreprises ont fait faillite. La combinaison d'un chômage croissant, de suppressions d'emplois et d'un nombre record de faillites d'entreprises illustre bien la situation économique difficile que connaît la France.

Source : [Tagesschau du 22/09/2026 : édition principale - Play SRF]

Toujours informé de l'actualité ?



Souhaitez-vous recevoir facilement, par e-mail, les actualités de Pro Suisse ainsi que les informations relatives à nos manifestations ? Envoyez-nous votre adresse e-mail. **Bien entendu, nous ne la transmettrons à aucun tiers.**

N'oubliez pas de nous communiquer tout changement d'adresse. Un grand merci !

Venez découvrir notre boutique en ligne !

PRO Schweiz Suisse Svizzera Svizra
Case postale, 3822 Lauterbrunnen
Tél. 031 356 27 27, info@prosuisse.info
www.prosuisse.info